

L'
é
c
h
o



Septembre 2018 N°9

des Courtines

SOMMAIRE

(un sommaire chargé pour la rentrée)

- Compte-rendu de conseil municipal
 - Révision des listes électorales
 - Déclarations des ruches
- Information sur la déclaration des ruches
 - Cas de peste porcine
- Groupement d'entrepreneurs de l'Ouest lyonnais
 - Elle va devenir quoi la ferme
 - Bio et local
 - Bio et local invitation
 - Pour une Afrique verte
 - Soirée automnale du CAD
 - Randonnée des chevreuils
 - Maison des Jeunes
 - Théâtre pour Chloé
 - Bibliothèque
 - Concours de belote de la Fnaca
 - Cours de Wa-jutsu pour seniors
- Carnaval du Centre socio-culturel
 - Cocktail des chefs
- Concert Chorale Chante-Fontaine
 - Association Alerte Théâtre
 - P'tit déj de l'actu
 - Programme Ciné Itinérant
 - Ça a paru dans la presse

**L'écho d'octobre sera monté par
la société de Chasse**

*Un édito le mois prochain viendra préciser les conditions de parution
afin de faire perdurer votre Echo des Courtines,*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 6 septembre 2018

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 6 Septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 Août 2018

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, M. Marc FERLAY, Mme Marie-Dominique CHEVRON, Mme Florence BRIERE, M. Bertrand CHAMBE, Mme Sophie RODIER, M. Benoit VERNAISON, M. Sébastien BALMONT, M. Wilfried ROLLET.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h45

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la levée de la préemption sur l'emplacement réservé n° 12. **Unanimité**

POINT SUR LE CHANTIER DE L'ECOLE

La rénovation de l'ancien bâtiment a pris du retard à la suite d'un problème d'étanchéité et d'isolation.

L'entreprise VAGANAY devrait avoir fini les travaux fin septembre 2018 pour permettre au second œuvre de commencer les travaux.

Le chantier avance mais avec du retard. Un nouveau planning sera réalisé très prochainement.

Un nouveau test d'étanchéité (hors marché pour 480 € TTC) aura lieu le 18 septembre au matin.

RÉFLEXIONS SUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER ET AVENANT

Les réflexions avec OXYRIA avancent et sont très satisfaisantes.

• DELIBERATION : AVENANT

Un avenant à valider :

OXYRIA – Avenant N°1 : Création d'un nouveau quartier – Préprogramme et programme détaillé : 5250 € HT

Cet avenant attribue une mission supplémentaire pour la désignation d'un mandataire et de la mission qui lui sera confiée.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONSULTATION POUR UNE ÉTUDE GÉOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE DUERNE – PLU

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Direction Départementale des Territoires du Rhône -Service Planification Aménagement Risques, a fortement conseillé à la Commune de réaliser une étude géologique dans le cadre de la révision de son PLU dans le but de sonder les sols sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de lancer une consultation pour effectuer cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité

REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE DU FPIC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est proposé une nouvelle répartition dérogatoire libre gagnant/gagnant pour les communes du territoire.

L'attribution de Duerne est de 12878 € en 2018 au lieu de 12142 € en 2017 soit une augmentation de 736 €.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016.

Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil qui souhaite être le DPD de la Commune.

Monsieur Patrick HERRERO se propose pour être le Délégué à la Protection des Données de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'AMO ET D'ASSURANCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Monsieur Patrick HERRERO expose aux membres du Conseil que dans le cadre de la poursuite de la mission du cabinet SIGMARISK concernant l'appel d'offre pour le marché des assurances il est nécessaire :

- D'approuver la convention de groupement avec la CCMDL
- D'autoriser la Maire à signer le groupement de commande
- De désigner un représentant pour la CAO ad hoc
- D'autoriser la signature des marchés attribués par la CAO ad hoc

Il précise au Conseil qu'il se propose pour être le représentant pour la CAO ad hoc.

Il indique également que les honoraires pour la mission du Cabinet AMO SIGMARISK sera de 208 € HT soit 249.15 € TTC et demande au Conseil s'il est d'accord pour poursuivre l'appel d'offre pour le marché des assurances pour :

- Lot 1 Dommages aux biens
- Lot 2 Responsabilité civile
- Lot 3 Protection juridique de la collectivité et défense pénale des agents et des élus
- Lot 4 Flotte et auto missions

Délibération adoptée à l'unanimité

PARTICIPATION 2018 A LA PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par le service Urbanisme ADS de la CCMDL. Ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Une convention a déjà été signée mais que suite à des évolutions il est nécessaire de signer un nouveau contrat explicitant les paramètres de calcul de la participation financière de chaque commune.

Le coût « population » passe de 1 € à 1.30 € par habitant.

La participation prévisionnelle pour l'année 2018 pour la Commune de Duerne s'élève à 3121.42 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la nouvelle convention de prestation.

Délibération adoptée à l'unanimité

BILAN ÉNERGÉTIQUE 2018 SYDER

Monsieur Patrick HERRERO présente les grands points de ce rapport.

La commune de Duerne a fait appel en 2012 au service de Conseil en Energie Partagé mis en place à l'époque par le Parc Eco-Habitat, et repris depuis 2016 par le Syder en partenariat avec la Communauté de Communes.

Ce service propose la réalisation d'un bilan et une analyse des consommations d'énergie et d'eau. Sur cette base, des préconisations sont formulées dans l'objectif de diminuer le poids de ces dépenses dans le budget des communes et les émissions de GES.

C'est ce bilan et cette analyse allant jusqu'à l'année 2017 qui ont été présentés au conseil municipal.

Globalement, le remplacement de (presque) toutes les chaudières utilisant des énergies fossiles ainsi que l'extinction nocturne et le remplacement des ampoules énergivores de l'éclairage public permet à la commune de limiter son budget énergie. Et les émissions de Gaz à Effet de Serre ont elles été réduites significativement suite au passage aux chaudières bois, en cohérence avec l'objectif TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de la CCMDL.

Le conseil municipal va maintenant se pencher sur les données de chacun de nos bâtiments publics et voir comment mettre en œuvre les préconisations proposées.

Les personnes qui souhaitent lire le rapport peuvent aller le consulter en Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Monsieur le Maire présente les points importants de ce rapport et précise qu'il y a 582 habitants desservis sur Duerne.

Les personnes qui souhaitent lire le rapport peuvent aller le consulter en Mairie.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CCMDL DE L'ANNÉE 2017

Présentation reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal

EMPLACEMENT RÉSERVÉ NUMÉRO 12

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'emplacement réservé numéro 12. Cet emplacement sera retiré lors de la révision du PLU qui est en cours.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Madame Florence BRIERE indique que la Commission Culture est en cours de discussion sur l'harmonisation des fonctionnements et de la tarification des bibliothèques.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Florence BRIERE indique qu'avec le centre socio-culturel un test d'Accueil Centre Loisir sera effectué du 22 au 26 Octobre 2018 à la Salle des fêtes de Duerne.
- Monsieur le Maire annonce la reprise du marché à Duerne les Samedis de 7h30 à 12h00 : vente de fruits, de légumes et de miel sur la Place du Marché.
- **Rappel :** Les conteneurs à déchets ne servent pas à collecter les gros cartons mais les cartonnettes. Les cartons doivent être amenés à la déchetterie. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

La séance est levée à 23h10

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 4 Octobre à 20h30

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Si la **loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n° 2018-350 du 14 mai 2018** modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales, **ces textes n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2019**. Ils ne s'appliquent donc pas aux demandes d'inscription déposées en 2018.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative permettront aux personnes concernées de **voter à compter du 11 mars 2019**, notamment pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur éventuel rattachement à un nouveau bureau de vote à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Le tableau des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision au titre de l'année 2018 sera déposé le 10 janvier 2019 au secrétariat de chaque mairie et affiché aux lieux accoutumés pendant dix jours. Il demeurera, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance compétent dans le ressort du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2019 inclus. A partir du 21 janvier 2019, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE**



**AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES**



**MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE**

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

La déclaration de ruches 2018 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part¹. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Modalités de déclaration de ruches 2018:

La déclaration de ruches 2018 est à réaliser du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),

¹ Article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2018, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2018 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995*04 est disponible sur le site MesDépartements (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site MesDépartements (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

PESTE PORCINE AFRICAINE

MESURES DE BIOSÉCURITÉ

OBLIGATOIRES

Mesures de biosécurité à appliquer immédiatement dans vos élevages

Interdiction stricte de laisser entrer dans votre exploitation toute personne ou véhicule extérieurs à l'élevage sauf autorisation de votre part et dans le respect des mesures d'hygiène.

NB : il est impératif de tenir un registre des entrées/ sorties des personnes et de notifier tout mouvement de porcin.

Disposer d'un sas sanitaire à l'entrée de tous vos bâtiments d'élevage permettant un changement complet de tenue et un lavage des mains.

Tout intervenant extérieur devra disposer d'une tenue à usage unique et de bottes nettoyées et désinfectées.

NB : les personnes susceptibles d'avoir été en contact direct ou indirect avec des sangliers ou des exploitations atteintes de peste porcine africaine ne doivent pas être admises dans votre exploitation dans les 48 h suivant le contact à risque.

Interdiction stricte de donner des déchets de cuisine aux porcs de votre élevage.

Le matériel (dont la semence) est livré dans la partie externe du sas et non à l'intérieur des bâtiments.

Si du matériel est utilisé en commun à plusieurs sites d'élevage, il est nettoyé et désinfecté avant chaque changement d'exploitation.

Faire en sorte d'empêcher tout contact entre les porcs et les sangliers notamment par des systèmes de clôtures étanches ou des courettes > 1,5 m.

Placer vos bacs d'équarrissage à l'extrémité de l'exploitation en bord de route.

Appliquer avec rigueur des mesures de dératisation et de nettoyage/désinfection de vos bâtiments entre deux bandes.

Les litières/paille sont entreposées à l'abri des sangliers et à distance de la zone de stockage des cadavres.

Le quai et l'aire de stockage pour l'embarquement des porcs doivent être nettoyés et désinfectés après chaque départ d'animaux.

Mesures concernant le transport d'animaux

Les véhicules qui entrent sur le site d'exploitation doivent respecter un circuit défini par vos soins.

Après toute tournée en élevage, les véhicules doivent faire l'objet d'un nettoyage/désinfection.

EN CAS DE SUSPICION DE PESTE PORCINE AFRICAINE DANS VOTRE ÉLEVAGE

Quel sont les signes d'alerte ?

Perte d'appétit, apathie, hyperthermie > à 40°C, augmentation de la consommation d'eau, apparition de rougeurs sur la peau des animaux notamment sur les oreilles et l'abdomen.

2 animaux âgés de plus d'un mois, morts dans le même lot, en une semaine.

Quoi faire ?

Prévenir sans délai votre vétérinaire sanitaire.

Interdire immédiatement tout mouvement de personnes ou d'animaux dans votre exploitation.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

<https://www.ifip.asso.fr/fr>



Un Centre aéré à Duerne pour la Toussaint

- Les dates d'ouverture
 - o Enfance 4/11 ans : 22 au 26 Octobre
 - o Jeunesse à partir de la 6^{ème} : du 23 au 25 de 14h à 17h
- Le programme de la semaine pour l'enfance : Le voyage des petits sorciers avec un intervenant Krachtball
- horaire d'ouverture et de fermeture 7h30-18h30 (accueil matin de 7h30 à 9h/accueil soir de 17h à 18h30)
- Le lieu : accueil à la salle des fêtes de Duerne
- Tranche d'âge (4/11 ans) maternelle-primaire
- Les dates d'ouverture et le programme des autres villages
- Renseignement ou information auprès de la directrice :
 - o Cécile animation@cscdeshautsdulyonnais.fr 06.75.69.42.51
 - o Marie jeunesse@cscdeshautsdulyonnais.fr 06.73.61.90.51
- Dossier à télécharger sur le site : www.hautsdulyonnais.centres-sociaux.fr
- Fiche tarif 2018 (voir annexe)
- Participation de 1€ par enfant pour l'inscription (Caf : amplitude horaire)
- Adhésion de 4€ au Centre Socioculturel des Hauts du Lyonnais pour le premier inscrit puis 1€ pour les suivants (pour Pomeys)
- Documents à joindre pour la fiche d'inscription :
 - o Une pièce justificative du quotient familial Caf (attestation caf, avis d'imposition, Régime MSA justificatif de déclaration)
 - o Une fiche sanitaire par enfant valable du 9 Juillet au 3 Août (annexe)
 - o Une photocopie du carnet de vaccination
 - o Votre attestation de responsabilité civile et individuelle d'accident **EXTRASCOLAIRE**
 - o « **Attention l'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement si le dossier est complet** »
- Après les dates d'inscription dans le village, il faudra vous inscrire directement au centre socio culturel :
 - o Tel : 07.78.48.46.14
 - o Cécile (Enfance) : 06.75.69.42.51
 - o Marie (jeunesse) : 06.73.61.90.51
- Inscription obligatoire 2 jours minimum si inscription à une sortie
- Les centres de loisirs sont co-organisés avec les habitants des villages et le Centre Socio culturel des Hauts du Lyonnais.
- Attention places limitées

TRAVAILLER

RECRUTER

AVANCER



SOIREE DECOUVERTE

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS DE L'OUEST LYONNAIS

«UN TERRITOIRE : DES SOLUTIONS RH»

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

SALLE DU CONSEIL - ESPACE COPAMO
50, avenue du Pays Mornantais- 69440 MORNANT

18h à 20h

3 thèmes abordés :

- *Le temps partagé*
- *Le coaching - formation*
- *Le numérique*

INSCRIVEZ-VOUS VITE !



gelf@wanadoo.fr
www.gelf.fr
Tel. 09 84 53 74 08

Avec le soutien de la COPAMO



contact@gevl.fr
www.evenements-gevl.fr
Tel. 09 61 34 15 73

CONSEIL RH

PROXIMITÉ

TEMPS PARTAGÉ

SIMPLICITÉ

PRÉ-RECRUTEMENT



INVITATION

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS DE L'OUEST LYONNAIS

vous convient à la soirée

UN TERRITOIRE : DES SOLUTIONS RH

*« Temps partagé,
coaching, numérique »*

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018
De 18h à 20h

SALLE DU CONSEIL - ESPACE COPAMO
50, avenue du Pays Mornantais - 69440 MORNANT

Présentation et échanges interactifs, suivis d'un buffet.

INSCRIVEZ-VOUS VITE !



gelf@wanadoo.fr
www.gelf.fr
Tel. 09 84 53 74 08



contact@gevl.fr
www.evenements-gevl.fr
Tel. 09 61 34 15 73

Avec le soutien de la COPAMO



Les ADDEAR de la Loire & du Rhône
et Terre de Liens Rhône-Alpes
vous invitent



Rhône-Alpes

THÉÂTRE-FORUM

“Elle va devenir quoi ...
la ferme ?”



Agriculture paysanne
.. Transmission des fermes
Accès au foncier .. Installation
de paysan.ne.s



**Le théâtre-forum :
une expérience à vivre**

Le théâtre-forum se fonde sur la conviction que le théâtre peut et doit être un outil pour changer le monde. Un spectacle de théâtre interactif pour faire émerger la parole.



©Crédit photo : William Gloria

Le 2 OCTOBRE,
à 20h **Salle des fêtes**
de **DUERNE**

Entrée 10 € (avec assiette paysanne)

Buvette sur place

Inscription obligatoire auprès de l'ADDEAR :
(places limitées)

it.addear.42@orange.fr ou 04 77 26 45 51

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du Fond Social Européen (FSE)



Loire
LE DÉPARTEMENT



Groupama



Une récolte de pommes de terre pour l'Afrique



Depuis plusieurs années, l'association "Peuple solidaire des Monts" plante un champs collectif de pommes de terre au profit de "Pour une Afrique verte". Cette année, c'est Jérôme Barange, agriculteur à Duerne qui a mis à disposition un champs. Jérôme est depuis longtemps impliqué dans la vie associative de Duerne et de sa région, essentiellement dans les domaines de la sauvegarde des terres agricoles et de la solidarité sous toute ses formes. La récolte aura lieu le samedi 6 Octobre au lieu-dit "Le Pontel", les particuliers auront la possibilité de venir acheter sur place.

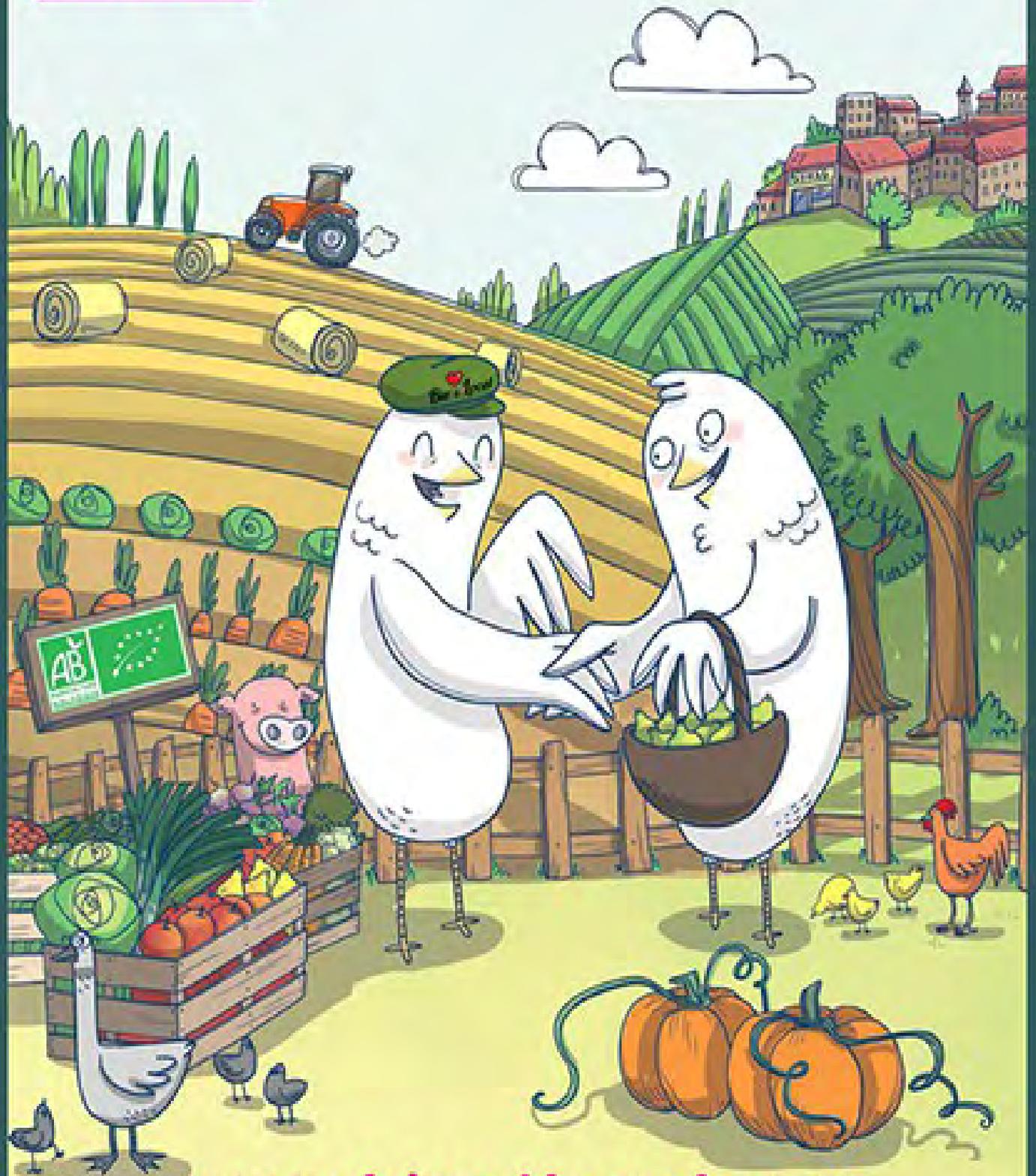


MANGER

BIO LOCAL
C'EST L'IDEAL

DU 22 AU 30 SEPTEMBRE
2018

RENDEZ-VOUS AVEC LES PRODUCTEURS BIO PRÈS DE CHEZ VOUS



www.bioetlocal.org

Une campagne organisée par
le réseau PNAB



en partenariat avec





INVITATION :

Dans le cadre de la campagne **Manger bio et local, c'est l'idéal**, le **JARDIN FERTILE**, ferme en maraîchage bio vous invite sur sa ferme :

Le 30 septembre 2018, de 10h à 18h
au lieu-dit Fargères
à DUERNE, au cœur des Monts du Lyonnais

Au programme : Démonstration du travail du sol en **traction animale**
Explication sur les essais de **culture sur mulch**
Petit **marché** à la ferme
Contemplation du **paysage** !

Possibilité de pique-niquer sur place

Parking dans le village de Duerne (à coté du cimetière) et petite ballade d'approche de 10 mn sur un chemin de randonnée (PMR nous contacter)

Contacts : Jean-Yves Point et Isabelle Picard

04 78 19 00 39 / 06 84 36 78 68

mail : courtine@laposte.net

Manger bio et local, c'est l'idéal : C'est quoi ?

Pour la 12^{ème} année consécutive, les producteurs-rices, artisan-es, magasins bio et restaurants collectifs d'Auvergne-Rhône-Alpes se mobilisent pour aller à la rencontre des consommateurs et des citoyens et leur faire découvrir les produits bio locaux à travers des animations variées. A cette occasion, 150 rendez-vous auront lieu dans toute la région à la découverte de l'agriculture bio locale, de ses valeurs, de ses circuits de commercialisation et de ses acteurs.

Manger bio et local, c'est l'idéal : Par qui ?

Devenu un rendez-vous incontournable dans la France entière à l'arrivée de l'automne, les membres du réseau FNAB (Fédération Nationale de l'agriculture biologique) et les producteurs bio français vont à la rencontre des consommateurs grâce la campagne « Manger Bio et Local, c'est l'idéal ». En Auvergne-Rhône Alpes, cet événement est organisé par le réseau de la Fédération Biologique d'Agriculture Biologique (FRAB AuRA) et ses producteurs.

Manger bio et local, c'est l'idéal : Pourquoi ?

A la clé, c'est la garantie d'une nourriture saine à un juste prix, un environnement préservé, une relation directe avec les producteurs et un réel soutien à l'économie locale. Car manger bio et local s'avère l'idéal :

- ▶ Pour créer plus d'emplois,
- ▶ Pour garantir aux producteurs une rémunération juste,
- ▶ Pour protéger la biodiversité, la ressource en eau et la vitalité de nos sols,
- ▶ Pour protéger notre santé, celle de nos agricultrices et agriculteurs,
- ▶ Pour recréer du lien entre le champ et l'assiette et passer des moments conviviaux
- ▶ Pour se faire plaisir à table !

DUERNE C'ÉTAIT PAS PRÉVU COMME CA!

SAMEDI 29 SEPTEMBRE
SALLE DES FETES - 20H30



Billetterie: OT des Monts du Lyonnais
(04.78.48.64.32)

Entrée
13€

COMEDIE THEATRALE

+ infos : www.cad-duerne.fr





DUERNE

27e Randonnée des Chevreuils

Dimanche 21 octobre 2018

5 circuits : 5 - 10 - 15 - 20 - 25 KM

- Dès 8h, boisson chaude offerte à l'inscription : Salle des Fêtes
- Départ entre 8h & 15h
- Ravitaillement sur tous les parcours
- Soupe à l'oignon offerte à l'arrivée!

Apporter votre verre !



NOUVEAU

**Circuits VTT
Indépendants
23 Km & 46 km**



Renseignements :
04.78.48.54.06
www.cad-duerne.fr



Organisée par : M.J & Comité d'Animation



N
E

P
A
S

J
E
T
E
R

S
U
R

L
A

V
O
I
E

P
U
B
L
I
Q
U
E

Jeunes de 16 ans et plus : Venez découvrir la Maison des Jeunes !!

La Maison des Jeunes de Duerne fêtera ses 30 ans en 2019. Elle réunit aujourd'hui plus 30 jeunes de 16 à 25 ans, les week-ends, dans son local tout près de la salle des fêtes et à l'occasion de sorties type week-end ski et d'organisation d'événements comme la randonnée des Chevreuils (en partenariat avec le CAD de Duerne) au mois d'octobre ou la vogue au mois de juillet.

Il nous tient à cœur de faire vivre le village et de permettre aux jeunes de se réunir pour passer de bons moments de partages.

Nous souhaitons proposer à de nouveaux et nouvelles jeunes, que nous connaissons ou pas encore, à venir nous rencontrer et s'ils le souhaitent à prendre part aux différentes activités que nous proposons, c'est pourquoi nous invitons les jeunes de 16 ans et plus de venir à une après-midi découverte de la MJ.

Une sortie laser-game tous frais payés et un buffet à la MJ au retour de l'activité sont prévus le **samedi 10 novembre**. Rendez-vous à 15h30 au parking vers la salle des fêtes.

Réponses souhaitée avant le 26 octobre à l'adresse mail mjduerne.louphoques@hotmail.fr ou au 06 18 23 54 75.

Nous serions très heureux de vous rencontrer !!

L'équipe de la Maison des Jeunes des Louphoques.

Par le Théâtre du Rev'nez-y

Crime sur un plateau

Mise en scène par Philippe Veyret



Le dimanche 7 octobre à 16h
à la salle des fêtes de Duerne



Au profit de :

Marchons ensemble pour Chloé

Chloé est atteinte une maladie génétique rare

Tarif : 10 € - Tarif réduit : 5 €

Réservations : 06 75 48 81 99 - richard.jacoud@free.fr

Plus d'infos : www.cad-duerne.fr



Bibliothèque

Du changement parmi le groupe de bénévoles : Véronique Nesme a souhaité se retirer de l'équipe ; grand merci à elle pour les nombreuses années passées au service de la bibliothèque ; à sa place, nous accueillons avec plaisir Typhaine Cormier : bienvenue à elle.

Pour la deuxième année, le réseau des bibliothèques COMMONLY lance le prix des P'tits d'Monts. En collaboration avec l'école, la bibliothèque invite grandement les enfants à lire plusieurs ouvrages sélectionnés pour ce prix et à voter pour l'un d'eux. Les enseignant(e)s assureront la circulation de ces livres avec leurs élèves.

Le mardi 11 septembre, quelques bénévoles sont allés à la médiathèque départementale de Bron pour échanger bon nombre d'ouvrages ; un peu plus de 300 livres ont été ramenés, notamment des BD adultes, des romans large vision et plusieurs livres sur la première guerre mondiale.

Rappel à tous.

Au mois de novembre la bibliothèque mettra en place une exposition sur la grande guerre de 14/18 pour commémorer l'armistice de ce terrible conflit dans lequel Duerne a payé un lourd tribut. 45 de ses enfants ont perdu la vie pour une population de 660 habitants.

Nous lançons un appel à tous ceux qui pourraient mettre à notre disposition des documents ou matériels évoquant cette triste page de l'histoire duernoise

Le fils de Monsieur Jean Marie Piégay de Grand Champ viendra présenter l'ouvrage rassemblant les correspondances de Guerre de son père le dimanche

CONCOURS DE BELOTE

MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

14H00 SALLE DES FETES

DE DUERNE

ORGANISE PAR LA F.N.A.C.A.

- 1er lot 2 jambons frais
- 2ème lot 2 épaules fraiches
- 3ème lot 2 rosettes ~~de~~ demi sèches
- 4ème lot 2 jésus sabardins
- 5ème lot 2 patés de campagne
- du 6 ème au 10 ème 2 poulets

A partir du 18 ème tous les 8 un lot surprise

Le concours se déroule sans tourne sans annonce-82 points pour gagner la passe

Toutes les doublettes seront primées

TARIF * 16 £ la doublette

CASSE CROUTE COMPRIS

I.P.N.S.

Les arts martiaux adaptés pour les seniors



Faire de l'activité physique lorsque l'on avance en âge est important pour conserver son tonus et garder la forme. Pour allier ces bienfaits physiques à un plus grand bien-être intérieur, le wa-jutsu est particulièrement recommandé chez les seniors car il mobilise le corps progressivement,

Trop vieux pour faire du wa-jutsu? Il n'est jamais trop tard pour commencer, même si vous n'avez jamais été un sportif dans l'âme. Commencez doucement, tout en vous aidant de la respiration, et les progrès et bénéfices viendront petit à petit. et en douceur.

L'association a mis en place sur Duerne
Le cours senior le mercredi matin de 11h à 12h30 (+ de 45 ans)
le cours pour jeunes et adultes de 19h à 20h (12ans à 45 ans)
Je vous demande de faire passer le message autour de vous
Amitié et prospérité mutuelles,

Pascal Brière Bénévole

CARNAVAL 2019

COLLECTIF

INTER COMMUNAL

APPEL

AUX

BENEVOLES



REUNION DE LANCEMENT LE 27 SEPTEMBRE 19H

AU CENTRE DE LOISIRS CACAHOUÈTE

320 Rue André Loste, 69590 Saint-Symphorien-sur-Coise

OUVERT À TOUS LES HABITANTS ET/OU COLLECTIFS

INTER ASSOCIATIF

7^{ème} édition

Cocktail des Chefs

Mercredi 10 octobre
à 18h30 à Vaugneray
(Espace Vallons du Lyonnais)

Venez déguster des produits du terroir,
cuisinés par plusieurs chefs-restaurateurs
accompagnés de leurs producteurs
et des vignerons des coteaux du lyonnais

SUR RÉSERVATION

06 48 39 56 84

ou sur www.helloasso.com

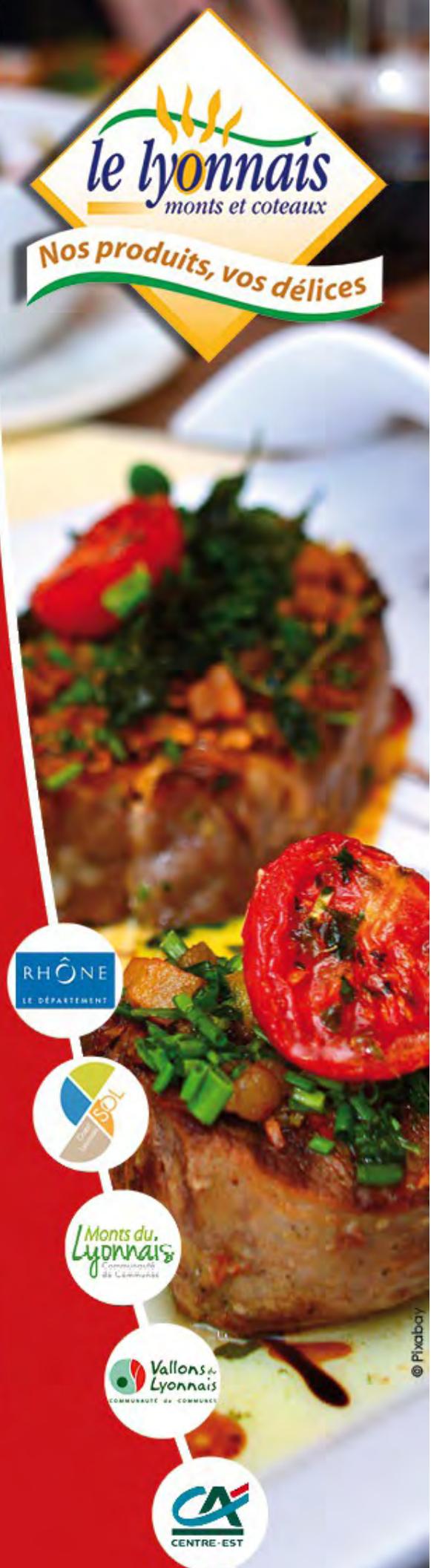
10€ par personne



5€ par entrée reversés à l'association
Des rêves pleins les souliers
qui vise à aider des enfants en situation de
handicap, ainsi que leurs familles.



Le Lyonnais Monts et Coteaux
www.le-lyonnais.org - 06 48 39 56 84



© Pixabay



CONCERT

CHORALE CHANTE-FONTAINE

en soutien à

ASSOCIATION **L**OCALE **A**CCUEIL **R**ÉFUGIÉS **M**IGRANTS

DIMANCHE 7 OCTOBRE

À 16H

2018

Chapelle de La Neylière

POMEYS

Participation libre



*Soyons nombreux
pour soutenir
cette action !*

L'Association Alerte, en partenariat avec
la compagnie TENFOR et AG2R LA MONDIALE,
vous invite à :

UNE PIÈCE DE THÉÂTRE

Les pieds dans l'Tapis

17 octobre 2018

— À 14H —

Salle Victor Hugo,
33 Rue Bossuet, 69006 Lyon

GRATUIT

SUR INSCRIPTION

04 37 24 28 18

social@alerte-france.com

Plus d'infos sur www.alerte-france.com



AG2R LA MONDIALE



Les P'tits Dèj' de l'Actu



Échange

Partage

Convivialité

Décryptage de l'info...

Venez nous retrouver autour d'un verre

Actualités du moment

- ◇ **Quelles actualités cet été?**
- ◇ **Politiques, sportives, sociales...**

**Samedi 29 Septembre 2018
de 9h30 à 11h30 (maxi)**

**À l'Auberge du Mottet
Maringes
(à côté mairie)**



Centre Socio Culturel l'Equipage
16 rue de St Galmier
42140 Chazelles sur Lyon
Tel: 04 77 54 95 03
Email: csx.chazelles@wanadoo.fr



Centre Socio-Culturel des Hauts du Lyonnais
57 rue des Tanneries
69590 Saint Symphorien sur Coise
Tél : 04.78.48.46.14
E-mail : centresocioculturel@cscdeshautsdulyonnais.fr



septembre octobre 2018

www.cinemontsdulyonnais.fr

Tél : 07 71 25 31 83



cinéma itinérant
des Monts du Lyonnais



MISSION IMPOSSIBLE - FALLOUT

Action, Espionnage / Américain / Réal Christopher McQuarrie
Avec Tom Cruise, Henry Cavill, Rebecca Ferguson
Sortie le 1^{er} aout / 2h28

Les meilleures intentions finissent souvent par se retourner contre vous...
Dans MISSION : IMPOSSIBLE – FALLOUT, Ethan Hunt accompagné de son équipe de l'IMF – Impossible Mission Force et de quelques fidèles alliées sont lancés dans une course contre la montre, suite au terrible échec d'une mission.

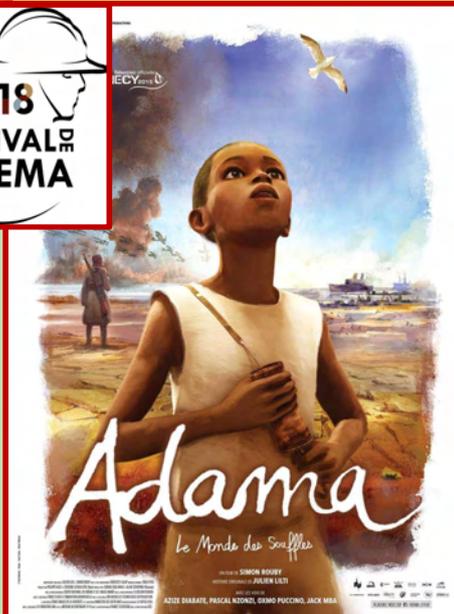
ADAMA

Animation / Français
Réal Simon Rouby
Sortie le 21/10/15 - 1h22



A partir de 8/9 ans

Adama, 12 ans, vit dans un village isolé d'Afrique de l'Ouest. Au-delà des falaises, s'étend le Monde des Souffles. Là où règnent les Nassaras. Une nuit, Samba, son frère aîné, disparaît. Adama, bravant l'interdit des anciens, décide de partir à sa recherche. Il entame, avec la détermination sans faille d'un enfant devenant homme, une quête qui va le mener au-delà des mers, au Nord, jusqu'aux lignes de front de la première guerre mondiale. Nous sommes en 1916.



IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR FAIRE CHIER LE MONDE !



PIERRE RICHARD EDDY MITCHELL ROLAND GIRAUD ALICE POL
LES VIEUX FOURNEAUX

LES VIEUX FOURNEAUX

Comédie / Français / Réal Christophe Duthuron
Avec Pierre Richard, Eddy Mitchell, Roland Giraud
Sortie le 22 aout / 1h29

Pierrot, Mimile et Antoine, trois amis d'enfance de 70 balais, ont bien compris que vieillir était le seul moyen connu de ne pas mourir et ils sont bien déterminés à le faire avec style ! Leurs retrouvailles à l'occasion des obsèques de Lucette, la femme d'Antoine, sont de courte durée ... Antoine tombe par hasard sur une lettre qui lui fait perdre la tête. Sans fournir aucune explication à ses amis, il part sur les chapeaux de roue depuis leur Tarn natal vers la Toscane. Pierrot, Mimile et Sophie, la petite fille d'Antoine enceinte jusqu'aux dents, se lancent alors à sa poursuite pour l'empêcher de commettre un crime passionnel... 50 ans plus tard !

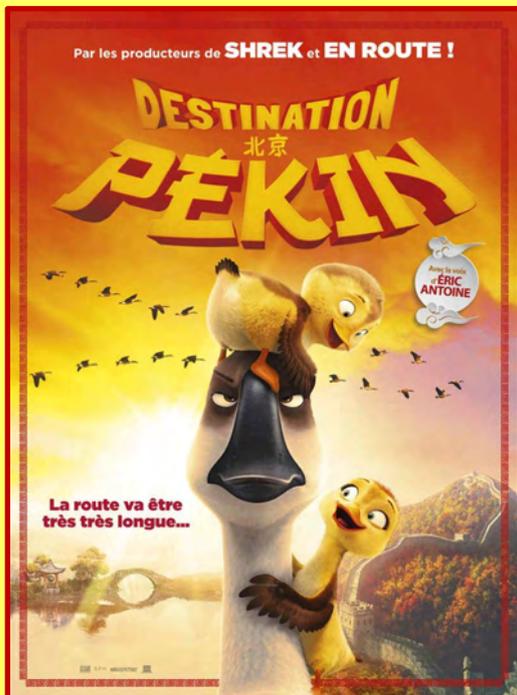
CONTACTS VILLAGES

BRULLIOLES Elsa Del Zotto 06 41 01 54 84
BRUSSIEU Alain MONEYRON 06 31 63 20 24
CHAZELLES Daniel Minton 04 77 54 21 64
CHEVRIERES Jean-Yves DURAND 06 60 80 67 17
DUERNE Jérôme BARANGE 06 78 89 57 99

FONTANES Pascal BONNEFOY 04 77 20 79 04
GRAMMOND Marina VILLARD 04 77 20 61 66
HAUTE-ROI François FAURE 06 50 77 71 64
MONTROTIER Michel CROIZER 09 54 33 03 36
St CLEMENT Laurent COMTE 04 74 26 33 69

St HEAND Dominique COPERE 04 77 30 91 70
St LAURENT Laure CHAVE 06 68 53 41 84
VIOLAY Pascal RIVAL 06 73 74 10 46
VIRIGNEUX Denis MASSET 04 77 94 42 79

TARIFS : NORMAL 5 € / REDUIT (- de 16 ans) 3,5 € / PASS Région : 1 € / 3D : +1 €
Abonné ADULTE 4,50 € / Abonné JEUNE 3 € / Carte abonné annuelle : ADULTE 3 € - JEUNE 2 €



DESTINATION PEKIN !

Animation, Aventure, Comédie / chinois, américain
Réal Christopher Jenkins / Sortie le 15 aout / 1h31

A partir de 6 ans

Peng est un jars casse-cou, farceur et dragueur. A force d'acrobaties pour épater les jolies oies, il se blesse et doit renoncer à partir avec les oies pour leur grande migration annuelle.

Il rencontre alors Chao et Chi, deux petits canetons, également séparés de leur groupe. Aucun ne peut voler ? Qu'importe, ils décident de partir tous les trois, à travers toute la Chine, pour une grande migration... à pied !

Chao et Chi se font un malin plaisir à taquiner Peng, qui découvre bien malgré lui les inconvénients d'un voyage avec des petits canetons facétieux ! Les péripéties et les blagues ne vont pas manquer lors de cette expédition à pied très mouvementée !

PHOTO DE FAMILLE

Comédie dramatique / français / Sortie le 5 septembre / 1h38

Réal Cecilia Rouaud

Avec Vanessa Paradis, Camille Cottin, Pierre Deladonchamps

Gabrielle, Elsa et Mao sont frères et sœurs, mais ne se côtoient pas. Surtout pas. La première est « statue » pour touristes, au grand dam de son fils ado. Elsa, elle, est en colère contre la terre entière et désespère de tomber enceinte. Et Mao, game designer de génie chroniquement dépressif, noie sa mélancolie dans l'alcool et la psychanalyse. Quant à leurs parents, Pierre et Claudine, séparés de longue date, ils n'ont jamais rien fait pour resserrer les liens de la famille. Pourtant, au moment de l'enterrement du grand-père, ils vont devoir se réunir, et répondre, ensemble, à la question qui fâche : « Que faire de Mamie ? »



Séances	Du 19 septembre au 2 octobre			Du 3 au 16 octobre	
	Mission Impossible : Fallout	Adama	Les Vieux Fourneaux	Destination Pékin !	Photo de famille
BRULLIOLES	Mer 19 sept 19h30		Jeu 20 sept 20h30	Jeu 4 oct 18h15	Jeu 4 oct 20h30
BRUSSIEU			Ven 28 sept 20h30	Ven 12 oct 18h30	Ven 12 oct 20h30
CHAZELLES		Ven 21 sept 18h00	Ven 21 sept 20h30	Jeu 4 oct 18h00	Jeu 4 oct 20h30
CHEVRIERES			Mar 25 sept 20h30		
DUERNE			Ven 28 sept 20h30		Ven 12 oct 20h30
FONTANES			Sam 29 sept 20h30	Sam 13 oct 17h30	Sam 13 oct 20h30
GRAMMOND			Mer 26 sept 20h30		
HTE RIVOIRE	Sam 22 sept 17h00		Sam 22 sept 20h30	Sam 6 oct 17h00	Sam 6 oct 20h30
MONTROTTIER	Mer 26 sept 17h00		Mer 26 sept 14h30 & 20h30	Mer 10 oct 17h00	Mer 10 oct 14h30 & 20h30
ST CLEMENT			Sam 29 sept 20h30		
ST LAURENT		Mar 25 sept 14h00 & 18h00	Mar 25 sept 20h30	Mar 9 oct 18h00	Mar 9 oct 20h30
ST HEAND	Mer 19 sept 17h30		Mer 19 sept 20h30	Mer 3 oct 17h30	Mer 3 oct 20h30
VIOLAY	Sam 22 sept 20h30		Ven 21 sept 20h30	Sam 6 oct 18h00	Ven 5 oct 20h30
VIRIGNEUX	Dim 30 sept 17h00		Dim 30 sept 20h30		

Avec le soutien du Centre National de la Cinématographie, des 14 Communes du circuit et de la CCMDL

Ca a paru dans la presse

Le Progrès du 19/08/2018

La solidarité des producteurs pour contrer la canicule

Pour les producteurs, fortes chaleurs riment avec économies d'eau et maturation précoce des fruits. Témoignages.

Malgré la chaleur de plomb qui régnait lorsque nous l'avons rencontré, Sébastien Ferlay, producteur de légumes, relativisait la situation de son exploitation. « Avec la canicule et la sécheresse, ma réserve d'eau est au plus bas. Or, on sait bien que sans eau, il est impossible de faire pousser des légumes. Heureusement, j'ai la chance de pouvoir



puiser dans l'étang d'un voisin généreux et solidaire. Autre élément favorable, nous avons été épargnés par la grêle, ce qui n'est pas le cas de certains de mes confrères du Sud-Est Lyonnais. J'ai, à mes côtés, une équipe sérieuse et motivée de trois personnes, Florent, Bastien et Émilie, ce qui me laisse un peu de temps pour m'attacher à ma seconde activité, l'activité agricole. J'ai obtenu le marché de débroussaillage des chemins de la commune. Pour toutes ces raisons, je ne me plains pas et malgré les difficultés, on continue à travailler ».

« Les légumes d'hiver sont déjà mûrs mais les clients n'en veulent pas »



Les frères Rivollier, gérants du Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) du Crêt des Fées ont, quant à eux, un discours légèrement différent. « Pour nous, la difficulté est de faire face à un afflux de marchandise, puisqu'avec la chaleur, les produits mûrissent plus vite lorsqu'ils sont épargnés par les ravageurs. Évidemment, on

vend énormément de fruits d'été. Mais les légumes considérés comme d'hiver sont déjà à

maturation et la clientèle n'en veut pas pour l'instant. Pourtant, quand le fruit est mûr, nous n'avons d'autre choix que de le cueillir, peu importe la période ! De ce point de vue-là, on commence à ressentir les effets du réchauffement climatique. Quoi qu'il en soit, nous arrivons pour l'instant à faire face : nous avons suffisamment d'eau pour nos légumes et nous faisons le maximum pour protéger notre personnel, qui souffre lui aussi énormément de la chaleur. »

Des situations amenées à se répéter avec le réchauffement climatique

Duerne étant situé à quelque 800 mètres d'altitude, voilà ce qui peut expliquer ce relatif optimisme des professionnels. Mais tous sont néanmoins conscients des futurs problèmes liés au réchauffement de la planète : les fruits vont être mûrs de plus en plus tôt, les ressources d'eau vont être de plus en plus sollicitées. Ils désirent pourtant être acteurs de la préservation de notre terre et ne pas laisser à leurs enfants une amorce de désert. C'est donc en toute connaissance de cause qu'ils vont continuer à produire fruits et légumes sous la forme d'une agriculture raisonnée, moins gourmande en eau.

[Le Progrès du 19/08/2018](#)

Thomas Gassilloud, député, au conseil

Le député, Thomas Gassilloud, est venu expliquer les trois axes principaux sur lesquels il entend mener son action : le numérique, la sécurité et la santé. Il a ainsi conforté les élus en précisant que Duerne serait doté de la fibre optique à partir de 2020. Le chemin paraît long encore au vu des nombreux dysfonctionnements qui existent sur la totalité du territoire.

Pour ce qui concerne la sécurité, le député a annoncé que deux gendarmes viendraient renforcer l'effectif de la brigade de Saint-Symphorien-sur-Coise et qu'il en serait de même pour la brigade de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Dans le domaine de la santé, il travaille sur les projets de modernisation des hôpitaux locaux et du maintien du centre médical de l'Argentière. Même si les monts du Lyonnais ne sont pas aussi impactés que certains déserts médicaux, le manque de praticiens se fait de plus en plus ressentir. Et si le numerus clausus est en légère augmentation et que les étudiants sont toujours plus nombreux, on ne peut que constater qu'il faut désormais deux voire trois médecins contre un seul dans les années 1960.

Le chantier de l'école inquiète la municipalité

Parmi les points à l'ordre du jour du conseil municipal de Duerne, le retard pris par le chantier de l'école a inquiété les élus, alors que la structure du nouveau bâtiment n'est toujours pas protégée et a été dégradée.



La suite des fortes intempéries du mois de mai, la structure du nouveau bâtiment de l'école, n'ayant pas été protégée, a été fortement dégradée. La décision de démonter toute l'isolation en paille des murs et du toit a été prise. Mais, depuis quatre mois maintenant, cette opération n'est toujours pas finalisée. Le bâtiment n'est toujours pas entièrement hors d'eau. Les abords du chantier sont couverts de débris et de matériaux de toutes sortes. Ce projet, qui se devait innovant et précurseur, se transforme en désastre. Le chef de l'entreprise concernée a néanmoins affirmé que tout serait remis en ordre, fin septembre, afin que le second œuvre puisse démarrer. Un nouveau planning devra être composé, en tenant compte de la disponibilité des entreprises devant intervenir. Un retard de livraison est à prévoir.

Projet de nouveau quartier

Le conseil a validé un avenant à la mission d'Oxyria, pour l'assistance au choix d'un délégataire pour le nouveau quartier.

Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

Dans le cadre de la révision du PLU, une étude géologique, sur l'ensemble du territoire de la commune, devra être réalisée, afin de déterminer les zones à forts risques d'éboulement ou d'affaissement. Un appel à candidature a été lancé.

Assainissement collectif

Le maire a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Si 226 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement, cela représente 582 habitants soit 70,4 % de la commune pour un peu plus de 8 km de réseau. Chacun sait que la station d'épuration est obsolète, mais le maire a confirmé que les travaux de la future station devraient commencer début 2019.

Bilan énergétique

Patrick Herrero, adjoint, a présenté le bilan énergétique sur lequel apparaît, entre autres, que les équipements publics coûtent 42,85 € par habitant, et la consommation d'eau est de 4,27 € par habitant, soit, pour l'ensemble, 8,5 % du budget global de fonctionnement. Il est à noter que la dépense totale est en diminution de 5 000 €, grâce notamment à l'extinction de l'éclairage public.

Centre aéré

La commune accueillera un centre aéré pendant les vacances de la Toussaint du 22 au 26 octobre prochain.